



NOTRE DAME DE  
BELLECOMBE  
STATION VILLAGE  
SAVOIE MONT-BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301860-20250402-2025ARRETE008-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025  
Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



## Arrêté N° 18/2025

### Sécurisation des opérations d'entretien et de repli du matériel de sécurisation du domaine skiable Notre-Dame de Bellecombe

Le Maire de la Commune de Notre Dame de Bellecombe (Savoie),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-1 à L.2122-2 ;

**Vu** l'arrêté du Maire n° 34/2018 du 28/11/2018 relatif à la sécurité sur les pistes de ski ;

**Considérant** la fermeture des pistes sur le domaine du MONT ROND de NOTRE-DAME de BELLECOMBE, le 04/04/2025 au soir ;

**Considérant** qu'il convient d'assurer les opérations d'entretien et le repli du matériel de sécurisation avec la présence en journée des engins de damage sur le domaine skiable.

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le ski de randonnée et la circulation piétonne seront interdits à compter du 05/04/2025 jusqu'au 18/04/2025 inclus, sur les pistes du domaine skiable, pour assurer la sécurité lors des opérations d'entretien et le repli du matériel de sécurisation avec la présence en journée des engins de damage.

### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de la mairie.

Ampliation sera transmise à

- M. le Sous-Préfet d'Albertville,
- M. le Commandant de la Gendarmerie d'Ugine,
- Mmes et M. les membres de la commission de sécurité des pistes,
- M. le Directeur de la SAS VAL D'ARLY LABELLEMONTAGNE,

Qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à N.D. de Bellecombe, le 2 avril 2025.

M. le Maire,

MOLLIER Philippe

